Accès Moyé en partie entre deux cylindres. Il a reçu les soins de M. le docteur Bourgois. Il y aura plusieurs semaines d'incapacité de travail.

Une jeune fille qui se noie dans le canal. — Encore un de ces navrants exemples de désespoir tels que nous en avons trop souvent, hélas! à rapporter. Une jeune fille, presqu'une enfant, a mis fin à ses jours en se jetant dans le canal.

Vendredi vers dix heures et demie du soir, le pontonnier du canal était averti qu'une personne venait de se précipiter à l'eau. Il fit immédiatement des recherches et retira bientôt le corps d'une jeune fille que tous les efforts restèrent impuissants à ranimer. Le cadavre fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est que lundi matin que l'identité de la noyée a pu être établie. Il s'agit d'une jeune fille de 16 ans, nommée Blanche Deschamps, dont les parents habitent rue des Champs : elle était soigneuse dans un établissement industriel de la ville et avait été « mise en quinzaine » pour employer l'expression populaire. On l'avait prévenue vendredi à midi.

Reçut-elle à ce propos des reproches de ses parents ? Nous ne savons. Toujours est-il que la malheureuse erra toute l'après-midi et une partie de la soirée de vendredi et c'est vers 10 heures qu'elle exécuta son funeste projet d'en finir avec la vie en se jetant dans le canal.

Tombé malade dans la rue. — Samedi, à dix heures et demie du matin, un ouvrier s'affaissa tout à coup sur le trottoir de la rue des Carliers; il fut aussitôt relevé par des passants et transporté chez M. Paul Massard, marchand de liqueurs, où les soins qu'on lui prodigua lui eurent bientôt fait reprendre connaissance.

Il se nomme Henri Levêque, âgé de quarante-neuf ans, teinturier, demeurant au Pont-de-Neuville. Il a pu retourner seul chez lui.

Une trouvaille. — Le garde Engelaere a trouvé samedi matin, dans un champ planté de choux rouges, appartenant à M. Bonte, cultivateur, rue du Congo, au Blanc-Seau, un grand cruchon en grès, de la contenance de 20 à 25 litres : il n'y restait que quelques gouttes d'eau-de-vie. Des traces de pas toutes récentes indiquaient que le récipient avait dû être apporté à cet endroit par plusieurs personnes.

On n'a signalé aucun vol de liqueurs à Tourcoing ; mais la cruche a pu venir de Roubaix.

Deux cheminéaux sans papiers. — Samedi, à dix heures et demie du matin, l'agent Derolez, de service rue de Roubaix, aperçut un vieillard qui connaît à toutes les portes et demandait l'aumône.

Le malheureux, qui n'avait pas de papiers, a déclaré se nommer Nicolas Bouquenieux, âgé de 69 ans, né à Glageon (Nord). Il a été mis, le jour même, à la disposition de M. le Procureur de la République.

— Vers midi, l'agent Dervaux arrêtait rue Condorcet, où il n'existe encore aucune maison, Hidephonse Idez, âgé de 28 ans, sans profession, ni domicile, ni papiers, né à Estrayer (Aisne). Il avait été expulsé le matin de Belgique.

Obits et services. — Lundi 20 décembre 1897, à neuf heures, aura lieu en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, l'obit solennel du mois de Dame Coralie Delval, épouse de M. Julien Debrie, fabricant de peignes.

Mouvaux. — *Adjudications.* — Il sera procédé, le lundi 27 décembre, à trois heures, à la Mairie de Mouvaux, à l'adjudication pour les fournitures classiques et des livres de prix aux élèves des écoles publiques pour l'année 1899.

Le même jour à quatre heures, aura lieu l'adjudication pour la fourniture du charbon nécessaire aux écoles et à la mairie. 28867d

Mouvaux. — *Exploits de maraudeurs.* — Vendredi soir, des malfaiteurs ont escaladé la haie de clôture de la maison habitée par M. Henri Desobry, rue de Roubaix. Ils ont enlevé des effets d'habillements exposés sur une corde dans le jardin : un caleçon, une flanelle, deux paires de chaussettes, deux paires de bas d'enfants et une camisole de laine. La valeur totale de ces objets se monte à huit francs.

Halluin. — *Une réunion patriotique.* — L'appel ci-après a été adressé aux anciens grades d'Halluin :

« Monsieur et cher Camarade,

« L'année 1897 laissera un souvenir glorieux dans l'histoire. L'Alliance Franco-Russe qu'elle a vu proclamer a vivement ému tous les cœurs français. Pour célébrer dignement cette année mémorable, un groupe d'anciens grades se propose d'offrir un banquet en l'honneur et, également le réveillon de Noël : c'est à cette fête d'un caractère tout militaire que nous avons l'honneur d'inviter tous les Hallainois qui ont fait partie des cadres de l'armée.

« La réunion aura lieu le 25 décembre chez M. Camille Duval, à Saint-Sébastien, à cinq heures du soir, il y aura romances et déclamations patriotiques, etc., etc.; la fête se terminera vers sept heures et demie par la remise d'un cadeau magnifique à celui d'entre nous qui sera pris du plus grand nombre d'enfants au-dessous de 5 ans révolus au 25 décembre.

« Ce cadeau d'une réelle valeur consiste en la plus agréable surprise que puisse recevoir un homme au regiment.

« Nous sommes persuadés que l'heureux bénéficiaire s'en réjouira grandement.

« Espérant, Monsieur et cher camarade, que vous accepterez notre invitation, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

« A bientôt et Vive l'armée! Vive la France! Vive la Russie!

« *Un groupe d'anciens grades.* »

— *Audacieux malfaiteurs.* — On s'aperçut, samedi matin, que des malfaiteurs s'étaient introduits dans les bureaux de M. Charles Lemaître, fabricant de toiles, rue de Lille : on avait fait, à l'aide de pesées, sauter les volets d'une fenêtre et brisé un carreau qu'on avait enduit d'une couche épaisse de mortier ; on avait fait ensuite jouer l'espagnolette.

C'était vendredi, jour de paie : le tiroir-caisse dans lequel on dépose l'argent avait été fracturé, mais on a sou chaque soir de mettre en sûreté, dans le coffre-fort, les valeurs et le numéraire. Le tiroir était donc complètement vide.

Tous les meubles du bureau ont été visités ; mais les voleurs n'ont rien trouvé à leur convenance et se sont retirés sans rien emporter. Ils devaient parfaitement connaître la disposition des lieux.

La police s'est livrée samedi aux recherches les plus actives ; les rôdeurs habituels de la frontière ont été appelés à justifier de l'emploi de leur temps ; on a déjà recueilli des indices qui permettent d'espérer que les audacieux malfaiteurs seront arrêtés à bref délai, soit *en France*, soit en Belgique.

Roncq. — *Le recensement des chevaux.* — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, qu'ils doivent effectuer, avant le 1er janvier 1898, à la mairie de cette commune, la déclaration de leurs animaux, sous peine d'une amende variant de 25 à 1.000 francs.

Communications

Un groupe de tricoteurs tourquennois font appel à leurs camarades afin d'organiser un nouveau syndicat dans le but de combattre l'entrée des femmes dans leur corporation.

La réunion aura lieu le vendredi 24 courant, à huit heures du soir, à l'Economie des Ménages, rue de Tournai.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERHAMME-VANDEPUTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Léonie-Fidéline VERHAMME, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1897, dans sa 19e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 18, à 3 heures, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 19, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu lundi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-André, 19.

Les amis et connaissances de la famille DUVAL-VANDAMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Jeanne VANDAMME, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1897, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 29, à 2 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille FRESNOY-MARTIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hélène MARTIN, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1897, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à trois heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 94, à 3 heures 1/4.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, le lundi 20 décembre 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Coralie DELVAL, épouse de Monsieur Julien DEBRIE, fabricant de peignes, décédée à Tourcoing, le 19 novembre 1897, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 20 décembre 1897, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Théodore FOURLINNIE, veuf en premières noces de Dame Julie-Charlotte DELEFORGE, époux de Dame Céline NUYTTENS, décédé à Mouscron, le 19 novembre 1897, dans sa soixante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DESPIERRE, veuf de Dame Sophie BOUVRY, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1897, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

En Vente

A LA LIBRAIRIE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »

71 — GRANDE-RUE — 71

ANNUAIRES DE 1898 | -AGENDAS- DE BUREAUX

LILLE

Un vif incident au Conseil municipal de Lille. — Un incident s'est produit, vendredi soir, à la séance du Conseil municipal, à propos de la discussion du budget des dépenses. M. Barrois ayant constaté qu'on avait congédié une partie des balayeurs, surtout les vieux, M. Ghesquière répondit : L'administration actuelle fait des réformes que la vôtre n'a pas pu faire; vous étiez pourtant le grand financier.

M. Barrois. — Je n'ai pas été grand financier. Et quand vous aurez fait ce que j'ai fait pour les hospitalisés, vous aurez le droit de parler. Le *Revenu* lui-même le reconnaissait autrefois. J'ai été félicité par le *Revenu* !!

M. Delesalle. — Il se trompait.

M. Barrois. — C'est possible.

La discussion s'anime, tout le monde parle à la fois. M. Ghesquière, notamment, s'agite très vivement, sans qu'on puisse bien saisir ce qu'il dit.

Puis M. Barrois, lui répondant, s'écrie : — Mais nous ne sommes pas au cirque ; nous n'avons pas besoin « d'Auguste ».

M. Ghesquière. — Si c'est pour moi que vous dites cela, vous êtes un grossier personnage, un...

M. Barrois. — Veuillez répéter, je n'ai pas entendu.

M. Ghesquière. — Je dis que vous êtes un gros pignouf !

M. Barrois. — Si vous n'étiez pas au-dessous de tout, je vous répondrais autrement. Monsieur le Maire, faites-nous respecter.

Le tumulte est grand, M. Delory sonne à tour de bras, M. Ghesquière s'étrangle de fureur, et on n'entend plus ce qu'il dit. Il répète « Auguste! Auguste! ».

M. Barrois. — Je ne vous interpellais pas directement.

Bref, M. Delory rappelle M. Ghesquière à l'ordre ; il sermonne aussi M. Barrois, il jette de l'eau sur le feu. Finalement, il est entendu que les vieux balayeurs seront en partie employés au triage.

Les canards des défenseurs de Dreyfus. — Notre confrère *l'Echo du Nord* relève dans une brochure publiée à Zurich par un nommé Henri Strauss, l'extraordinaire information que voici :

« Quelques jours après que les journaux publiaient que l'honorable M. Scheurer-Kestner avait un dossier prouvant l'innocence de Dreyfus et qu'il allait dénoncer le véritable coupable; Esterhazy s'est rendu à Londres *en s'arrêtant à Lille, où il a rendu visite à un Alsacien* nommé Mertian de Muller, habitant Lille. Qu'allait-il faire chez ce Muller ? »

Notre honorable concitoyen, M. Mertian de Muller, a déclaré qu'il n'avait jamais connu ni vu le commandant Esterhazy.

Ce simple détail montre avec quelle haine et quelle maladresse les gens de « la bande à Dreyfus » soutiennent l'ex-capitaine. Il aura suffi à M. Mertian de Muller de signaler à la presse l'incident de son voyage à Postdam pour qu'immédiatement on ait essayé de se venger en inventant des rapports avec le commandant Esterhazy.

Nous serons heureux de savoir quel est « ce Strauss » qui attaque ainsi « ce Muller ».

Qu'on remarque que c'est justement à l'époque où l'on imagine une visite du commandant Esterhazy à M. Mertian de Muller que ce dernier a donné à la presse des détails sur le singulier incident de Postdam. La coïncidence est véritablement frappante.

Chambre Syndicale Métallurgique de Lille et du Nord. — La Chambre syndicale Métallurgique de Lille et du Nord a composé son bureau de la manière suivante pour l'année 1898 :

Président : M. Villette ; vice-présidents : MM. Grimonprez, René Bandon ; secrétaire : M. Wanquier ; trésorier : M. Guyot; Archiviste : M. Walker ; syndics : MM. A. Dujardin, Roussel, Gossart, Dernyver, Valdelièvre, Cocard, Vaast, Montellier.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure).. 2.75
Même boîte deuil, imprimées..... 3.50
» » » (gravure)..... 4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1898 — ALMANACHS CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

LA SAINTE-CECILE

Roubaix. — *La Fanfare catholique de Roubaix* donnera une audition, dimanche 19 décembre, à l'église Notre-Dame, durant la messe de onze heures et demie.

Ordination. — Voici les noms des nouveaux prêtres ordonnés samedi matin par Mgr l'Archevêque dans la basilique métropolitaine :

Adrien Ampen, d'Hondeghem. Ernest Bacrot, d'Estaires. Paul Baum, de Lille. Henri Bouttiau, de Fresnes. Casimir Bosquelle, de Rumegies. Paul Bourel, de Neuf-Berquin. Pierre Briel, de Wattrelos. Floris Bronillard, de Croix-Wasquehal. Maxime Cuvelier, de Merville. Jules Debreyne, de Wormhoudt.

Désiré Dacherf, de Merville. Abel Declerck, d'Ebblinghem. Paul Delaeter, de Merville. Jules Descarpentries, de Saméon. Henri Devos, de Merville. Ernest D'halluin. Alfred Druesne, de Fontaine-au-Bois. Fernand Longuerval, de Loon-plage. Achille Maerten, de Méteren. Paul Malaquin, d'Escarmain. Augustin Marescaux, de Linselles. Etienne Peenaert, de Rubrouck. Gustave Poissonnier, d'Hamborden. Emile Trocquenet, de Malincourt. Eugène Tuyten, de Steenvoorde.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 18 décembre 1897.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Les exploits d'un ivrogne. — Arthur Fiévet, 27 ans, de Hem, est détenu depuis le mois d'octobre, pour deux condamnations qui lui ont été infligées pour coups et pour attaques à un douanier; il doit sortir vers le mois d'avril prochain.

Aujourd'hui, il vient répondre de faits antérieurs à sa condamnation, et qui se sont passés à Hem, le lundi 4 octobre, dans l'après-midi.

Il passait devant le cabaret Delattre, quand il croisa le sieur Adolphe Rambaut, domestique, qui conduisait une voiture. Sans raison, il se jeta sur lui et le frappa sur la tête à coups de manche de fouet.

Après avoir jeté Rambaut par terre, Fiévet prit les chevaux et partit avec. Le propriétaire, M. Pini, qui travaillait dans les champs, accourut et arrêta notre homme. Mais celui-ci s'empoigna avec lui, et tous deux roulèrent dans le fossé.

Fiévet, qui connaît son affaire, demande la confusion de la peine qui va être prononcée avec celle qu'il subit. Il était « rosse », dit-il, et regrette.

Le Tribunal n'a pas accédé à sa demande. Il lui inflige six mois de prison, sans confusion. Le voilà à l'ombre pour un certain temps.

Cabaret mis à sac. — Le 2 novembre dans la matinée, des ouvriers venaient prendre une consommation chez Mme Amélie Wauquié, cabaretière, rue de Roubaix prolongée à Wattrelos.

Quelque temps après, elle sortit; pendant son absence, ces individus rentrèrent dans l'estaminet et y dérobèrent douze litres d'absinthe, d'amer et de genièvre.

On les trouva ivres, l'après-midi, et, comme pièce à conviction, on ramassa dans leur chantier un litre d'absinthe... vide de son contenu.

Quinze jours de prison à Jules Leblanc, 27 ans, à Louis Fontaine, 33 ans, et à Jules Chastelain, 25 ans, rue de Soubise, à Roubaix, ce dernier par défaut.

Jules Leblanc subit actuellement une peine de deux mois de prison pour outrages aux agents; ces deux peines ne se confondront pas.

Ils amènent trop le café. — *Henri Bécue et Henri Baussart*, deux repris de justice d'Houplines.

Il y a quelques semaines, vers six heures du soir, ils entrèrent chez Clémence Dufour, femme Hugghe, ménagère, rue Victor-Hugo, cour de l'Orphelin, 1, et lui demandèrent du café.

Ne connaissant pas ces gens-là, elle leur refusa. Aussitôt ils cassèrent tous les carreaux, brisèrent les meubles, les tables, les chaises, la lampe, etc., même ils emportèrent, paraît-il, une statuette du Sacré-Cœur.

Bécue et Baussart nient les faits : c'est cette femme, disent-ils, qui a cassé elle-même tous ses meubles pour les mettre dedans.

Cette explication paraît peu vraisemblable. Tribunal, *d'autant qu'elle n'est pas riche... et il inflige à chacun* des prévenus un mois de prison pour bris de clôture, 15 francs d'amende pour dommages à la propriété mobilière d'autrui et 5 francs pour ivresse.

Accident d'usine. — Un accident, qui a amené l'amputation de quelques doigts de la victime, Alphonse Devolder, s'est produit le 17 mai, au tissage de M. Jules Lorthan, à Halluin. Des constatations faites par M. Gillet, inspecteur du travail, il résulte que les engrenages situés sur le côté du métier à tisser, et dans lesquels la main de l'ouvrier avait été prise, n'étaient pas recouverts : ils l'ont été depuis, par un chapeau.

Pour blessures par imprudence, M. Loridan est condamné à 25 fr. d'amende.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 17 décembre

TENTATIVE DE PARRICIDE A ROUBAIX

Derniers détails

Nous avons dit qu'après la condamnation, le père et le fils se jetèrent en sanglotant dans les bras l'un de l'autre. Le fils criait d'une voix déchirante : « Père, pardon, vingt ans, vingt ans de travaux forcés ! »

La gendarmerie intervint pour mettre fin à cette scène émouvante. Elle dut arracher le condamné des bras de son père.

La foule, assez nombreuse, était péniblement impressionnée. Pendant que Clémentine Joskin, la prétendue servante du père, fut plus ou moins la cause de ce qui s'est passé, elle accueillit cette femme, à la sortie, par des manifestations hostiles. Des huées retentirent. Des cris « à l'eau ! » furent proférés.

La fille Joskin se réfugia dans une buvette dont la foule fit en quelque sorte le siège, en continuant de stationner en face, pendant une heure. Il fallut l'intervention de la police pour que le témoin, conspué, pût monter dans une voiture de place et gagner ainsi la gare.

Audience du samedi 18 décembre

Présidence de M. le conseiller Joppé

Ministère public : M. Wagon, substitut du procureur général

Mœurs à Croix

L'accusé Théophile Van Reckem, sabotier à Croix, est né à Auweigbem (Belgique) le 4 décembre 1857.

Van Reckem est condamné à cinq ans de réclusion. — Défenseur : Me Hattu.

Concerts & Spectacles

Roubaix. — La *Brasserie Universelle* sera bondée de monde aujourd'hui dimanche, 19 décembre. A la demande de des familles, M. Almazi Berta, le célèbre équilibriste, reservera au nombreux public deux intéressantes soirées, son succès à ce jour n'est pas à rappeler. Avant de quitter Roubaix, il laissera un souvenir des plus marités aux amateurs d'attractions.

La direction de la Brasserie universelle prépare d'agréables soirées pour les 25 et 26 décembre; l'établissement sera éclairé à giorno toute la nuit de samedi au dimanche; à onze heures du soir, une tombola monstre sera tirée; des artistes de tout premier choix et ayant joué dans les plus grands établissements de Paris et Bruxelles sont dès à présent engagés.

Les prix d'entrée resteront les mêmes et chaque dame recevra gratis un numéro donnant droit à la tombola.

Croix. — La Fanfare du Crêchet offrira un grand concert-spectacle à ses membres honoraires, dimanche 19 décembre, à six heures et demie précises, dans la vaste salle de fêtes de la ville. Dans le but de rendre cette fête attrayante, la société s'est assuré le concours du « Club Fin-de-Siècle » de Roubaix.

L'éloge de cette société n'est plus à faire, l'on peut prédire dès maintenant que cette soirée obtiendra un réel succès.

Tourcoing. — A tout ce que nous avons dit hier du concert qui a lieu ce soir, à quatre heures et demie, à la Brasserie démocratique, rue du Moulin-Fagot, il y a lieu d'ajouter les chœurs avec accompagnement d'orchestre et les comédies qui provoquent de véritables cascades de fou rire.

Nul doute que ce concert n'attire ce soir un public nombreux et choisi à la Brasserie démocratique et nous pouvons affirmer qu'on ne s'y ennuiera pas... au contraire !

— *La représentation théâtrale.* — La troupe de Mme Deschamps interprétera lundi soir, à huit heures et demie, à la salle des fêtes place Leverrier, une pièce nouvelle, essentiellement d'actualité, *France et Russie ou un Gascon en Russie*, drame en cinq actes et sept tableaux de M. Hervès.

Mouscron. — *Une soirée au Cercle Saint-Joseph.* — Une grande soirée dramatique et musicale sera offerte aux membres du Cercle ouvrier Saint-Joseph de Mouscron, le dimanche 19 décembre, à cinq heures et demie, par la section dramatique du Cercle de la Sainte-Famille de Tourcoing.

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

Dimanche 26 décembre, à trois heures et demie

AUDITION DE LA CÉLÈBRE

CHAPELLE RUSSE

Direction : NADINE SLAVIANSKY

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

NORD

Les droits sur les porcs. — La commission des douanes a modifié ainsi qu'il suit les droits de douanes sur les porcs, cochons de lait, viande fraîche et salée de porc, charcuterie et saindoux :

Porcs, 12 francs par 100 kilos ; porcelets du poids de 25 kilos et au-dessous, 3 francs ; viande de fraîche de porc, 18 francs ; charcuterie fabriquée, 100 francs par 100 kilos au tarif général et 70 francs au tarif minimum ; saindoux, 40 francs par 100 kilos au tarif général et 25 au tarif minimum.

La commission décide que ces modifications seront applicables à la Corse et à l'Algérie.

Les drames de la mer. — **Le naufrage du « Don de Dieu » de Calais.** — On signale que le canot du bateau de pêche *Don de Dieu* 246 de Calais a été trouvé sur la côte belge et semble le 16 décembre à la douane d'Ostende. Le consul de France à Ostende en avait avisé M. le commissaire de l'Inscription maritime.

Le *246* a péri au large des côtes de Belgique, par le travers d'Ostende, sur le banc de Northunder qui a trois lieues de longueur.

Aux abords de ces bancs les lames déferlent à une hauteur gigantesque. Le malheureux navire qui y est pris se trouve irrémédiablement perdu.

Indépendamment des sept malheureux qui formaient l'équipage du *246*, nous avons à déplorer la mort de deux autres marins calaisiens qui étaient embarqués à bord du chalutier boulonnais *Pierre Elisa* ; ce sont MM. Alix Defrance et Delpierre Louis, le premier célibataire et le second marié, mais sans enfant.

BELGIQUE

Le baron Dhanis en Afrique. — Une lettre privée arrivée à Bruxelles et datée de Nyangoué, 6 septembre, annonce que le baron Dhanis se trouve dans cette localité en bonne santé. Le bruit de sa mort, qui a couru avec persistance dans la presse française, est donc erroné.

Ensival. — *Un violent incendie.* — *Cent cinquante mille francs de dégâts.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, un violent incendie s'est déclaré à la filature Gerkens, située dans la commune d'Ensival, près de Verviers.

Le feu activé par un vent assez fort fit de rapides progrès et le manque d'eau et de matériel ont encore permis à l'incendie de se propager.

Il ne reste de l'établissement que les murs calcinés lézardés et menaçant de s'écrouler. Pertes 150,000 francs.

Courtrai. — *Que s'est-il passé ?* — Le bruit circule, depuis quelques jours, à Courtrai, que des faits scandaleux s'y seraient passés, dans le quartier de la chaussée, d'Aelbeke. L'héroïne de ces faits étranges serait une fillette de dix ans. Ce que l'on nous rapporte est tellement extraordinaire que nous n'en dirons pas davantage avant que l'un de nos rédacteurs n'ait obtenu des renseignements précis par une enquête minutieuse faite sur place.

Rolleghem, près Mouscron. — *Deux maisons détruites par un incendie.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, un violent incendie a réduit en cendres deux maisons isolées, situées « Caunestraat, » à Rolleghem. Le feu a d'abord pris chez M. Depraetere, cabaretier; il a été aperçu par une voisine. Mme Detavernier, qui donna aussitôt l'alarme. Des voisins et des personnes de Rolleghem accourus, sauvèrent quelques meubles et organisèrent les premiers secours.

On tenta d'éteindre l'incendie, mais l'eau manquant, on dut se résoudre à laisser l'élément destructeur suivre son libre cours. Une partie du mobilier des habitants des deux maisons a été détruit. De l'habitation des époux Detavernier et Depraetere, il ne reste plus qu'un amas de cendres.

Jusqu'à présent, la cause de l'incendie est encore inconnue. Les dégâts, qui s'élèvent en tout à 3,500 francs environ, ne sont pas couverts par l'assurance. La gendarmerie de Mouscron s'est rendue samedi matin sur les lieux pour ouvrir une enquête.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE

à Estaimpuis (frontière belge)

LES AVEUX DU COUPABLE

Le 6 novembre dernier, vers sept heures du soir, un incendie d'une très grande violence réduisait en cendres une meule d'avoine et une meule de paille de blé, contenant toute la récolte de l'importante ferme Picavet-Fourez, cultivateur, à Estaimpuis. Ces meules se trouvaient en plein champ, et à cinquante mètres de tout chemin public et de toute habitation. Elles étaient heureusement assurées.

On acquit aussitôt la certitude qu'une main criminelle avait allumé cet incendie.

A la suite de cette constatation, la gendarmerie ouvrit une enquête pour découvrir le coupable. On se rappelle que le *Journal de Roubaix* relata alors ce sinistre.

L'incendiaire

Dans le bâtiment même de la ferme vivait un jeune homme, Jean-Baptiste Dorpe, né à Estaimpuis le 3 avril 1871, qui exerçait la profession de tisserand.

Ce jeune homme, qui appartenait à une honnête famille d'ouvriers, avait perdu son frère depuis le mois d'octobre 1896 et demeurait seul avec sa vieille mère âgée de 71 ans. Mais au lieu d'apporter quelque soulagement à la pauvre femme, il avait pris l'habitude de s'adonner à la boisson et dépensait tout l'argent qu'il gagnait pour satisfaire sa malheureuse passion.

Mercredi dernier, ce triste fils était allé, comme d'ordinaire, porter le résultat de son travail à Roubaix, où il s'amusa comme précédemment. Il resta dans cette ville jusqu'à samedi matin.

Les aveux

Le même jour, vers une heure de l'après-midi, il se présenta inopinément chez le garde champêtre Deracimois, à Estaimpuis, en lui disant qu'il venait se rendre. Le garde-champêtre lui demanda les motifs de sa démarche, mais Dorpe ne voulut pas s'expliquer, il dit seulement à M. Deracimois que s'il ne voulait pas l'arrêter, il se rendrait à la gendarmerie. Sur ces mots, il s'en alla.

Il se rendit chez M. le bourgmestre auquel il déclara être l'auteur de l'incendie des meules de M. Picavet. Le magistrat, un peu étonné de ces aveux, fit rester chez lui le jeune homme, où il fut gardé à vue par le garde-champêtre; il télégraphia ensuite à la gendarmerie de Pecq, qui arriva vers trois heures et demie.

L'arrestation

Dorpe renouvela ses aveux en présence de M. le bourgmestre et des gendarmes, ajoutant que c'était par vengeance qu'il avait commis cet acte criminel. D'après lui, il aurait été demandé pour aider au battage des grains à la machine et M. Picavet aurait refusé de l'accepter. Il a encore déclaré avoir mis le feu au milieu des meules et s'être enfui ensuite pour se mêler plus tard à la foule accourue sur les lieux du sinistre.

Le misérable aida alors les personnes présentes à éteindre l'incendie.

D'autres questions que la justice éclaircira seront peut-être soulevées par cette affaire qui a produit une légitime émotion, dans la paisible commune d'Estaimpuis.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 18 décembre. — Laurence Masui, rue du Moulin, cour Mulliez, 4. — Léonie Braquaval, rue Pauvrée, 4. — Louis Luyckx, rue de la Longue-Chemise, cour Ferret, 30. — Albert Ladam, rue de Denain, cour Boudry, 2.

Mariages. — Alphonse Duquenne, 28 ans, peintre, rue des Longues-Haies, 9 et Elise Rascart, 26 ans, soigneuse, rue des Fleurs, 30. — Jacobus Bybrock, 25 ans, tisserand, rue Decrème et Jeanne Houflin, 22 ans, soigneuse, rue Recroy, 23. — Jules Vanneuxem, 24 ans, garçon de magasin, rue Recroy, 45 et Angèle Delroux, 22 ans, servante, rue Newton, 52. — Emile Mahkier, 28 ans, tisserand, rue du Moulin, cour Pennel, 3 et Zulma Tonneau, 21 ans, doubleuse, rue Decrème, 65.

Déclarations de décès. — Rosalie Buysschaert, 37 ans, rue de Lille, 52. — Pierre Croes, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Jules Lesage, 3 ans 8 mois, vieux Halluin, maison Declercq, 2. — Vandaele, présenté sans vie, rue de Rome, 39. — Marie Vandamme, 23 ans, r. de Solférino, 29. — Edmond Degreve, 5 mois, r. des Longues-Haies, cour Jerousseau, 41. — Albert Vancampen, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Frédéric Hibon, 70 ans, Hôtel-Dieu. — Hubert Vandenbroeck, 2 mois, rue de Solférino, 41. — Pauline Vernaeghe, 22 ans, rue des Quinze-Ballots, 11. — Hélène Martin, 38 ans, rue du Moulin, 94. — Germaine Sénéchal, 2 mois, rue des Longues Haies, 193. — Gabriel Drapier, 1 mois 1/2, rue de Solférino, 69.

HEM. — Déclaration de naissance du 18 décembre. — Delbecq Jean, Hempempont. — Publication de mariage. — Achille Dubuille, 29 ans, cultivateur, Wattrelos, et Jeanne Lepial, 29 ans, sans profession, Hem. — Déclaration de décès. — Jules Lemaire, 4 jour, Petit-Lannoy.

LYS-LEZ-LANNOY. — Déclaration de naissance du 18 décembre, cette Delattre. — Déclarations de décès. — Angélique Dermeaux, 82 ans, sans profession, rue du Bois. — Marie Vanoopbroeck, 2 ans, cite Delattre.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 18 décembre. — Jeanne Roge, rue du Cœur-Joyeux. — Georges Devos, rue du Brun-pain. — Jean Dumortier, Epinette. — Déclarations de décès. — Alice Brouck, 5 ans, rue de Menin. — Marie Phalempin, 3 ans, rue Achille-Testelin. — Blanche Deschamps, 15 ans, rattachinse, Pont-de-l'Espierre. — Rosalie Garcette, 64 ans, sans profession, rue de Lille. — Louis Dumoulin, 50 ans, sans profession, rue Saint-Christophe, 77.

Publications de mariages. — Arthur Leconte, 30 ans, boucher, et Esther Deprez, 19 servante. — Albert Baudum, 25 ans, galochier, et Marie Huleu, 21 ans, chamarreuse. — Pierre Depairon, 36 ans, industriel, et Ida Jolenane, 19 ans, sans profession. — Gustave Dewilde, 29 ans, négociant, et Julie Delepouille, 26 ans, sans profession. — Lucien Fourez, 25 ans, savonnier, et Clara Mailliez, 21 ans, doubleuse. — Jules Dumortier, 25 ans, homme de peine, et Blanche Loridan, 21 ans, bobineuse. — Laure Deborghet, 25 ans, matelassier, et Marie Dujardin, 23 ans, journalière.

Louis Timal, 31 ans, agent général d'assurances et Marie Platel, 25 ans, sans profession. — Jules Mangez, 27 ans, huissier et Marie Labaere, 25 ans, sans profession. — Paul Legras, 21 ans tailleur d'habits et Eléonore Marville, 20 ans, soigneuse. — Louis Tarras, 23 ans, tisserand et Marie Demey, 25 ans, devideuse. — Joseph Hannote, 25 ans, rattacheur et Julienne Kints, 22 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Verfaille, 31 ans, tisserand et Léonie Croes, 17 ans, ménagère.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 17 décembre. — Eugène Debevère, rue Turbigo. — Arthur Gevaert, gravier de Boubecque. — Germaine Catry, Moulin-Dupont. — Déclarations de décès. — Marie Debever, 5 mois, cité Montebello. — Valentine Declercq, 3 ans 1/2, chemin d'Eaux.

GRAND MATCH DE FOOT-BALL-ASSOCIATION

entre le Club « The Croix-Crusaders » et le Sporting Club Tourquennois

Nous rappelons que le match de foot-ball au Sporting-Club Tourquennois commencera cette après-midi à deux heures trois quarts très exactement.

Quel que soit l'état de la partie, tout sera terminé à quatre heures précises.

Le beau soleil d'hiver que nous avons depuis quelques jours va enfin permettre au Sporting-Club de se montrer dans tous ses attraits et dans la réelle perfection de son aménagement.

Le beau temps permettra enfin aux amateurs de sport d'assister agréablement aux péripéties si intéressantes de tout match de foot-ball.

On dit l'équipe des « Croix-Crusaders », très entraînée et disciplinée. Il est certain que la jeune équipe du S. C. T. aura affaire à forte partie.

Nous ne saurions indiquer de quel côté se tournera la victoire, mais il nous semble que les Tourquennois auront besoin de toute leur énergie, de tout leur courage, et surtout d'une cohésion constante pour déjouer les ruses et repousser les attaques de leurs adversaires.

Tout cela nous promet donc un très intéressant spectacle, car nous pouvons prédire un grand acharnement de part et d'autre.

Evidemment, il n'est pas question ici d'augmenter ou de diminuer la réputation de l'un ou de l'autre ; il ne s'agit que du sport pour lui-même. Et le football a justement cette grande qualité qu'il se rend intéressant par lui seul, la lutte excitant par elle-même ceux qui lutt